REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
- 9 MAR. 2012
CASTELSARRASIN - 82

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2012

Préalablement au vote du Budget Primitif 2012, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Ce débat doit intervenir dans un délai de deux mois précédant le vote du budget et constitue une formalité substantielle destinée à éclairer le vote des élus.

Bien que la tenue d'un tel débat soit obligatoire (Art. L.2312-1 du C.G.C.T.), ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

Il s'agit pour les conseillers municipaux d'examiner l'évolution des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, de discuter des grandes orientations budgétaires et fiscales qui prévaudront dans l'élaboration du Budget communal pour l'exercice 2012.

Il permet également au Conseil Municipal d'être informé du contexte dans lequel s'inscrit le budget et de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le présent document, introduction au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), présentera successivement :

I – Une analyse rétrospective de son budget principal

II – Les orientations pour 2012.

I - ANALYSE RETROSPECTIVE (Budget principal)

I - A – La section de fonctionnement :

Au sein de la section de fonctionnement, les recettes réelles augmentent de 4,3 % entre 2010 et 2011 tandis que les dépenses réelles augmentent de 1,6 %. Dans la continuité des efforts entrepris depuis 2009, l'exercice 2011 se traduit par une amélioration du niveau d'épargne.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie)	10 747 850	10 934 100	11 853 184	12 283 550	12 091 323	12 283 100
Recettes réelles de fonctionnement	13 227 214	13 394 775	13 455 068	14 486 006	14 678 808	15 306 243

➲ Dépenses de fonctionnement :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution 2011/2010
Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie)	**10 747 850**	**10 934 100**	**11 853 184**	**12 283 550**	**12 091 323**	**12 283 100**	**1,6%**
Charges de personnel	5 878 997	6 476 683	6 651 812	6 916 065	6 945 255	6 969 826	0,4%
Charges à caractère général	2 683 348	2 702 815	2 822 468	3 045 430	2 995 832	3 132 938	4,6%
Autres charges de gestion courante	1 595 375	1 249 716	1 792 917	1 634 173	1 563 602	1 682 643	7,6%
dont subvention au CCAS	298 000	110 000	496 000	340 000	430 000	510 000	18,6%
dont subvention Office du Tourisme	83 100	100 400	168 000	135 000	-	-	0,0%
dont subventions aux associations	657 166	605 424	674 199	681 130	652 054	663 848	1,8%
Charges financières	560 595	457 642	530 423	517 921	532 505	478 557	-10,1%
Autres dépenses	29 535	47 244	55 563	169 962	54 130	19 137	-64,6%

En 2011, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 12 283 100 €, soit 963 € par habitant.

	2008			2009			2010	2011
	Moissac	Moyenne MP	Moyenne France	Moissac	Moyenne MP	Moyenne France	Moissac	Moissac
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie/ population	930 €	1 026 €	1 083 €	958 €	1 027 €	1 081 €	943 €	963 €
Frais de personnel / dépenses réelles de fonct.	56,1%	56,0%	55,8%	56,1%	57,6%	56,4%	57,4%	56,7%
Intérêt de la dette / dépenses réelles de fonct.	4,5%	3,4%	3,7%	4,2%	3,1%	3,3%	4,4%	3,9%

Moyenne MP = Moyenne des communes Midi Pyrénées dans la strate de 10 000 à 20 000 habitants - Moyenne France = Moyenne des communes de la strate de 10 000 à 20 000 habitants

Les charges de personnel représentent 56,7 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et sont conformes à la moyenne des communes de la strate (56,4 % en 2009). Pour la deuxième année consécutive, l'évolution de ce poste est maitrisée avec un accroissement limité à 0,4 %.

Quant aux charges à caractère général, elles sont en hausse de 4,6 %. Cette évolution s'explique entre autre par la manifestation « Fête des fruits » qui génère un surcout de 64 000 € par rapport à la fête du Chasselas. Par ailleurs, en 2011, les postes liés aux fluides ont subis des hausses conséquentes (+ 19 % sur les carburants, + 16 % sur le gaz-électricité).

Le poste « Autres charges de gestion courante » augmente de 7,6 % notamment suite à l'évolution de la subvention du CCAS (+ 80 000 € en 2011 par rapport à 2010 suite à des recettes exceptionnelles URSSAF en CNRACL perçues en 2010) ainsi qu'au reversement à la CAF de l'indemnité sécheresse sur le bâtiment du centre social (28 660 €).

Les charges financières sont en baisse de 10 % et représentent 3,9 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Cette diminution est à atténuer car elle s'explique par les écritures liées aux intérêts courus non échus.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution 2011/2010
Intérêts réglés à l'échéance	393 149	362 583	482 252	515 060	475 110	517 179	8,9%
Intérêts courus non échus	167 446	95 060	41 674	846	55 720	- 38 824	-169,7%
Intérêts ligne de trésorerie	-	-	6 498	2 015	1 674	201	-88,0%
Total charges financières	**560 595**	**457 642**	**530 423**	**517 921**	**532 505**	**478 557**	**-10,1%**

Les charges de personnel et les intérêts de la dette constituent des charges incompressibles sur lesquelles la commune a très peu de marges de manœuvre et pèsent à 61 % sur les dépenses réelles de fonctionnement.

➲ Les recettes de fonctionnement :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution 2011/2010
Recettes réelles de fonctionnement	**13 227 214**	**13 394 775**	**13 455 068**	**14 486 006**	**14 678 808**	**15 306 243**	**4,3%**
Impôts et taxes	6 800 019	6 977 627	7 121 983	7 533 926	8 049 430	8 763 222	8,9%
dont contributions directes	6 108 388	6 312 823	6 508 247	7 020 409	7 441 500	7 618 985	2,4%
dont Fonds National de Garantie Indivuelle R	-	-	-	-	-	468 103	-
Dotations et subventions	4 690 539	5 083 875	5 095 956	5 314 258	5 320 777	5 212 990	-2,0%
dont Dotation Globale Fonctionnement	3 474 709	3 536 952	3 566 674	3 575 541	3 632 533	3 636 155	0,1%
dont Fonds Dép. Péréquation TP	296 193	653 835	685 279	704 048	671 653	-	-100,0%
dont Dotation de Compensation Réforme TP	-	-	-	-	-	269 752	-
Produits des services et du domaine	551 978	560 354	619 098	727 515	531 276	614 792	15,7%
Autres recettes	1 184 678	772 919	618 030	910 307	777 325	715 239	-8,0%
dont produits de cessions	363 067	77 600	56 956	254 513	190 680	277 748	45,7%

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 15,3 millions d'euros en 2011 et représentent 1 200 € par habitant. En 2009, la moyenne régionale se situait à 1 181 € par habitant et 1 263 € pour la moyenne nationale (Moissac 2009 = 1 130 € / hab).

	2008			2009			2010	2011
	Moissac	Moyenne MP	Moyenne France	Moissac	Moyenne MP	Moyenne France	Moissac	Moissac
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 056 €	1 168 €	1 258 €	1 130 €	1 181 €	1 263 €	1 145 €	1 200 €
Impôts et taxes / recettes réelles fonct.	52,9%	59,7%	59,9%	52,0%	59,6%	60,6%	54,8%	57,3%
Impôts et taxes / population	559 €	698 €	754 €	588 €	704 €	766 €	628 €	687 €

La fiscalité est le principal poste de ressources sur la section de fonctionnement, soit 57,3 % des recettes réelles. Les contributions directes, produit de 7 618 985 € se décomposent de la manière suivante :

Taxe habitation	2 392 130 €	Impôts "ménages"
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 249 278 €	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	508 919 €	
Rôles supplémentaires et complémentaires	23 065 €	
Taxe additionnelle au foncier sur les propriétés non bâties	14 179 €	
Cotisation Foncière des Entreprises	893 682 €	Impôts "économiques"
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	386 529 €	
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	107 873 €	
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	43 329 €	
Total contributions directes	**7 618 985 €**	

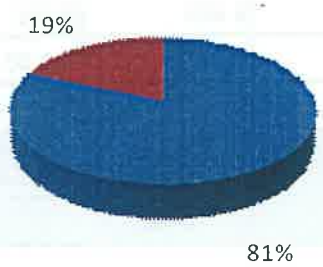

La réforme de la fiscalité locale se traduit par une redistribution du panier de ressources fiscales entre collectivités. Les communes continuent de percevoir la fiscalité des taxes « ménages » : la Taxe d'Habitation (avec intégration en 2011 du taux départemental), la Taxe sur le Foncier Bâti (avec intégration du taux régional) et la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

		2010	Taux de référence 2010	2011	Variation 2011/2010	Ratio 2011 Moissac par habitant	Moyenne 2011 des communes de la strate
TH	Bases	12 381 562		12 930 429	**4,4%**	1 014 €	1 254 €
	Taux	9,82%	18,24%	18,50%	**1,4%**		24,82%
	Produit	1 215 794		2 392 130	**96,8%**	188 €	311 €
TFB	Bases	10 656 746		10 929 291	**2,6%**	857 €	1 178 €
	Taux	29,32%	29,32%	29,73%	**1,4%**		23,18%
	Produit	3 124 562		3 249 278	**4,0%**	255 €	273 €
TFNB	Bases	275 737		281 233	**2,0%**	22 €	8 €
	Taux	170,19%	178,44%	180,96%	**1,4%**		64,35%
	Produit	450 649		508 919	**12,9%**	40 €	5 €
Fiscalité "ménages"		**4 791 005**		**6 150 328**	**28,4%**	**482 €**	**590 €**

Produit 2010 avec taux de référence 2010 :	**5 874 980**	**275 348 €**

Sur les 275 348 € de produits supplémentaires de fiscalité « ménages », 2/3 proviennent de l'évolution des bases et 1/3 de l'évolution des taux (+ 1,4 %).

Il est bon de rappeler que la pression fiscale de la Commune se situe au dessus de la moyenne pour les taxes foncières et en dessous pour la taxe d'habitation. Malgré le niveau de pression fiscale, on reste en dessous des recettes moyennes obtenues dans les autres communes.

A ces trois taxes, s'ajoute la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui concerne entre autre les carrières, sablières, terrains à bâtir, sols des propriétés bâties et des bâtiments ruraux, chemins de fer… Cette taxe sur le territoire communal rapporte 14 199 €.

L'année 2011 est marquée par la perception de nouveaux impôts économiques :

- la **Contribution Economique Territoriale** (CET) composée d'une **Cotisation Foncière des Entreprises** (CFE) et d'une **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** (CVAE),
- les **Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux** (IFER),
- la **taxe sur les surfaces commerciales** (TASCOM).

La CFE correspond à l'ancienne part foncière de la taxe professionnelle. La commune détermine le taux tout comme les trois taxes « ménages ». Avec un taux de 34,30 %, le produit 2011 est de 893 682 €.

La CVAE a rapporté 386 529 € à la commune pour 235 721 € de CVAE payée par les entreprises : soit 39 % de dégrèvements accordés. Il s'agit d'un impôt qui fluctue selon l'activité de l'entreprise et son montant est égal à 1,5 de la valeur ajoutée produite. Toutefois, des dégrèvements sont accordés en tenant compte du chiffre d'affaires.

Afin de garantir un niveau de ressources après réforme équivalent au produit avant réforme, un principe de compensation a été mis en place avec la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Rentre dans le panier de ressources avant réforme l'ancien Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

En 2011, la nomenclature comptable M14 a modifié certains articles, notamment ceux liés à la refacturation de personnel. Les années précédentes, le personnel mis à disposition à la Communauté de Communes faisait l'objet d'une recette sur le chapitre « Atténuation de charges » intégré à la ligne « Autres recettes » sur le tableau p.5. Mais sur le dernier exercice, cette recette est encaissée au chapitre « Produits des services et du domaine » ce qui explique les variations de ces deux chapitres.

➲ Le niveau d'épargne :

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie). L'effort engagé à partir de 2009 a permis de restaurer un niveau d'épargne satisfaisant.

L'épargne brute comparée au volume de nos recettes réelles de fonctionnement donne le taux d'épargne : il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement.

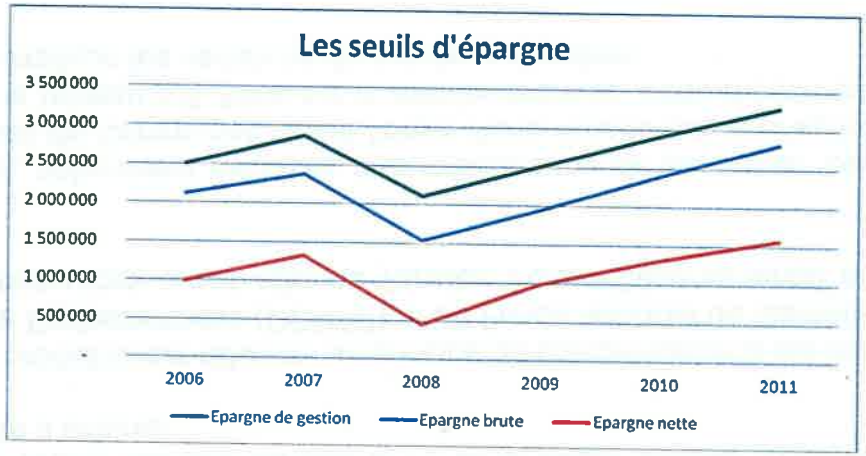

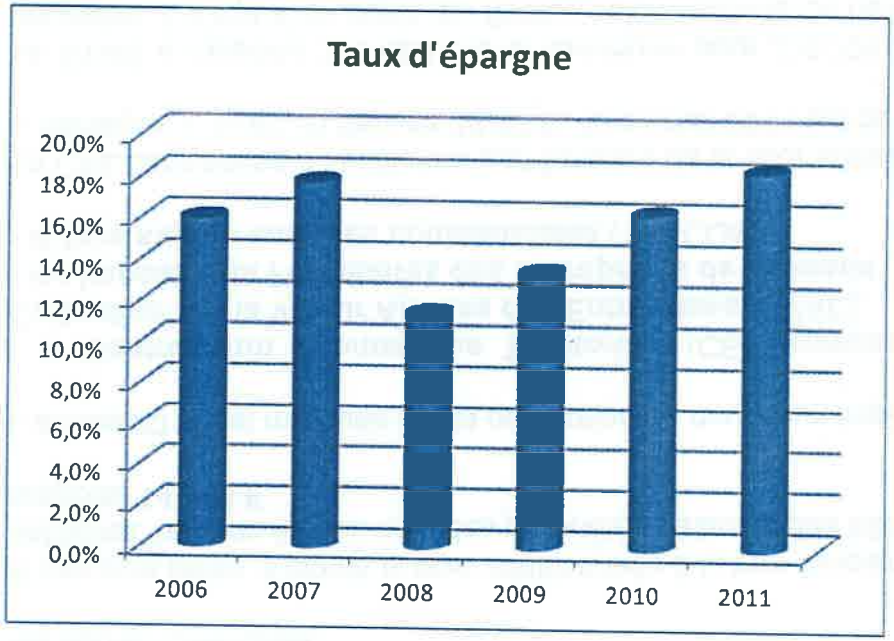

En 2011, ce taux d'épargne s'améliore et atteint 18,4 % pour une moyenne nationale de 14,4 % en 2009.

Quant à l'épargne nette, elle est calculée en déduisant le capital de la dette et sert à financer partiellement les dépenses d'équipement.

I - B – Bilan de la politique d'équipement :

➲ Les dépenses d'investissement :

Le niveau d'investissements réalisé varie chaque année en fonction de l'avancement des travaux. De 2005 à 2008, période de pics, le volume moyen annuel des investissements réalisés est de 4,6 millions d'euros.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses d'investissement hors dette	**5 057 070**	**4 959 416**	**5 698 497**	**4 594 552**	**3 314 560**	**3 202 014**
Equipement brut y compris travaux en régie	4 855 298	4 786 019	4 851 980	2 447 390	2 736 280	1 886 144
Subventions d'investissement versées	193 973	163 257	812 262	853 420	444 504	1 155 159
dont Liaison Quercy Gascogne	-	-	558 097	589 236	232 700	950 000
Autres dépenses	7 798	10 140	34 255	1 293 742	133 777	160 711

➲ Les recettes d'investissement :

L'épargne se suffisant pas, d'autres recettes d'investissement sont nécessaires :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes d'investissement hors emprunt	**2 175 487**	**2 198 101**	**1 803 702**	**2 834 811**	**1 987 351**	**1 497 430**
FCTVA	393 223	593 181	651 907	683 542	682 186	500 829
Autres dotations	62 841	69 868	76 458	77 539	54 284	91 753
Subventions d'investissement reçues	1 256 927	1 365 488	944 088	1 227 847	408 552	561 694
Autres recettes	99 429	91 964	74 292	591 370	651 649	65 407

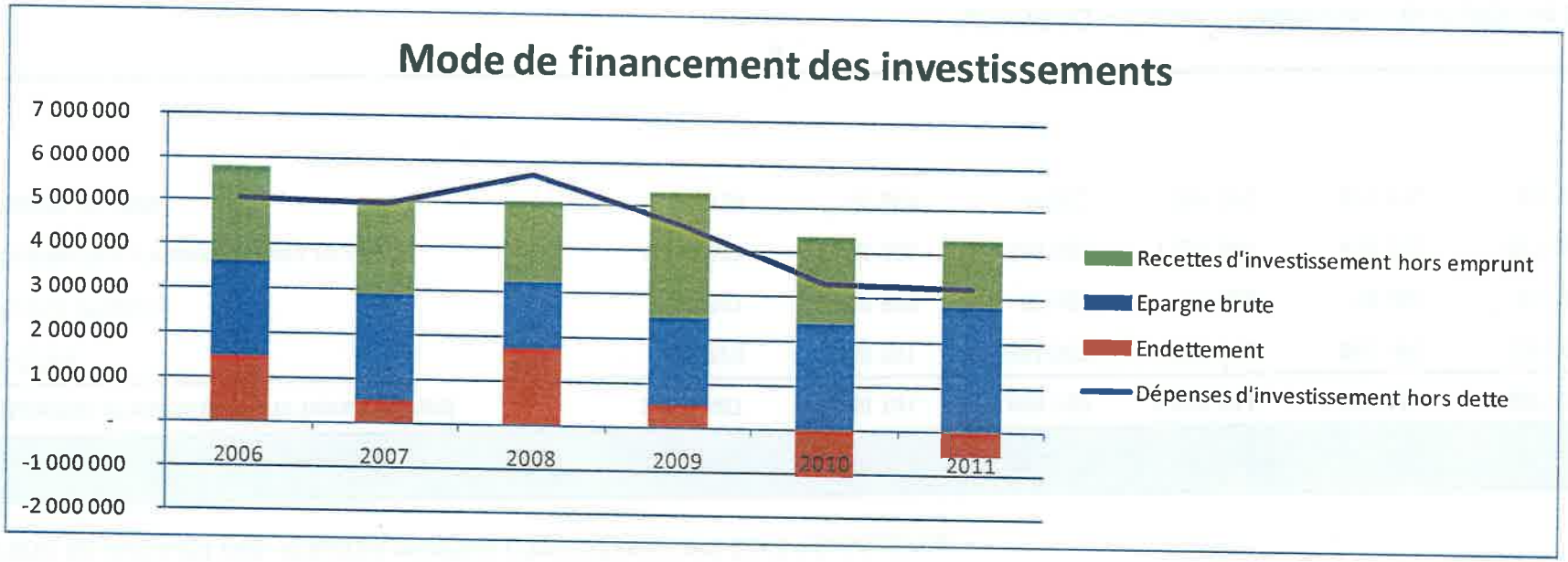

L'écart constaté entre les dépenses et les recettes joue sur la variation de l'excédent de clôture et le fonds de roulement.

➲ L'endettement :

Après plusieurs années d'endettement, les années 2010 et 2011 marquent une phase de désendettement comme le montre la graphique ci-dessus : le remboursement de la dette est plus emportant que l'emprunt souscrit.

Au 31 décembre 2011, la dette de la Ville s'élève à 11 774 572 €.
L'encours de la dette par habitant est 923 € (moyenne nationale 2010 de la strate = 934 € - Moyenne Midi-Pyrénées de la strate = 847 €).

(en €)	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Encours de la dette	10 013 493	10 742 930	12 549 524	13 130 135	12 090 546	11 774 572

Quant à la capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute), elle atteint 4,2 ans en 2011.

La moyenne nationale de la strate est de 5,1 ans en 2009 tandis la moyenne régionale est de 5,5 ans.

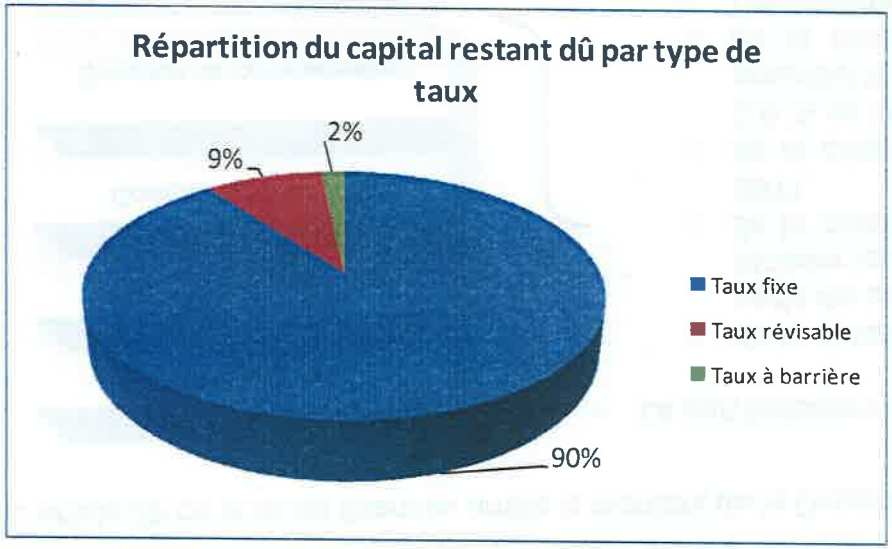

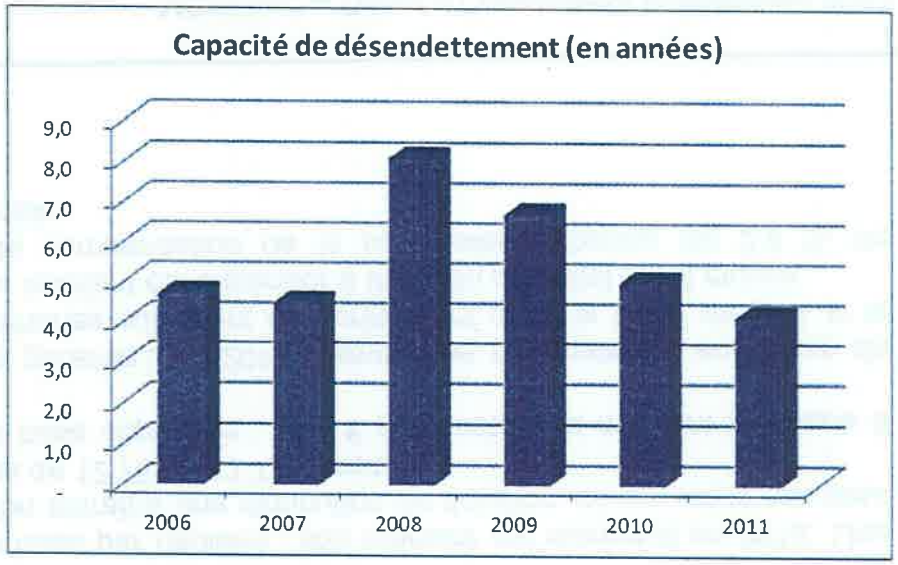

La Commune ne possède pas d'emprunts dits à risque. 90 % de son capital restant dû de dette est composé d'emprunts à taux fixes.

Suite à une gestion prudente, depuis 2009, le niveau d'évolution des recettes de fonctionnement reste supérieur à celui des dépenses de fonctionnement conduisant à une amélioration de son épargne.

Par ailleurs, grâce à un ralentissement des dépenses d'équipement, le recours à l'emprunt a pu être limité aboutissant à une phase de désendettement sur 2010 et 2011 tout en améliorant la solvabilité de son budget principal.

Toutefois, il doit être tenu compte des déficits des budgets annexes (Belle Ile, Lotissements et Zone du Luc) s'élevant à 1 480 K€ et venant en déduction du fonds de roulement du budget principal.

II - LES ORIENTATIONS POUR 2012

II - A - Les principales dispositions de la loi de finances 2012 :

La loi de finances pour 2012 s'inscrit dans la continuité de celles de 2011 en reconduisant le gel des dotations et en prônant la maîtrise des dépenses publiques.

➲ La fiscalité :

La revalorisation des valeurs locatives pour 2012 est fixée à + 1,8 %, soit un taux légèrement supérieur à l'inflation prévisionnelle pour 2012 (+1,70 %).

➲ Les dotations et compensations :

L'article 29 de la loi de finances arrête le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement égal à celui de 2011.

- La part forfaitaire de la DGF des communes est composée :
  - de la dotation de base par habitant : son montant est reconduit en 2012. Une perte de population entraîne une diminution de dotation, ce qui est le cas pour Moissac qui passe de 12 755 à 12 728 habitants.
  - de la dotation de base superficie : 3,22 € par hectare et montant identique à 2011.
  - de la dotation de garantie : en 2012, l'enveloppe nationale est en baisse de 2,6 % et les communes subissent un écrêtement dans la limite de 6 % si le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 90 % du potentiel fiscal moyen.
  - de la dotation de compensation de la part salaire : baisse de 0,9 % de l'enveloppe nationale.

- Les dotations de péréquation :
    - la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale : le montant mis en répartition en 2012 augmente de 4,6 % par rapport à 2011. L'indice synthétique est conservé en 2012 avec un classement des communes (rang 237 pour Moissac en 2011).
    - la Dotation de Solidarité Rurale,
    - la Dotation Nationale de Péréquation, reconduction de l'enveloppe 2011.

Comme en 2010 et 2011, les compensations fiscales constituent la variable d'ajustement et l'enveloppe nationale est en baisse de 15,57 %.

Pour la troisième année consécutive, le constat est le même : on assiste à une stagnation du produit de la DGF et à une chute des compensations fiscales servant de variables d'ajustement.

➲ Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

A compter de 2012, il est créé à destination des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, un fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales.

Les ressources de ce fonds sont fixées à 150 millions d'euros en 2012, 360 millions en 2013, 570 millions en 2014 et 780 millions en 2015.

A compter de 2016, les ressources du fonds sont fixées à **2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre.**

L'alimentation du FPIC :

Sont contributeurs les communes isolées et les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 90 % du potentiel financier agrégé moyen par habitant de leur groupe démographique.
Le prélèvement est réparti en fonction de l'écart entre le potentiel financier agrégé par habitant de l'ensemble intercommunal et le potentiel financier agrégé moyen par habitant du groupe démographique.
Le prélèvement calculé pour chaque ensemble intercommunal est réparti entre l'EPCI et ses communes membres au prorata des produits qu'ils ont perçus chacun. Toutefois, les modalités de répartition interne de ce prélèvement peuvent être fixées librement par délibération du conseil communautaire (à l'unanimité).

La répartition des ressources du FPIC :

Un indice synthétique sera mis en place prenant en considération le potentiel financier agrégé et le revenu imposable de l'ensemble intercommunal.
FPIC reçu = Indice synthétique X Population DGF X Valeur du point.

Suite à la redistribution des ressources fiscales, le mode de calcul du potentiel financier a changé et l'évaluation du FPIC sera faite à l'automne.

II - B – La composition du budget 2012 :

Au-delà de son seul rôle de programmation budgétaire annuel, le Débat d'Orientation Budgétaire est un outil de prospective qui, cette année, se déroule dans un environnement économique et financier contraint et incertain.
La mesure phare, c'est-à-dire le gel en valeur des dotations de l'Etat aux collectivités jusqu'en 2014, ayant était largement annoncé préalablement est simplement confirmé ce jour. Il n'en demeure pas moins que compte tenu de l'inflation, le montant total réel des transferts de l'Etat aux collectivités sera en diminution de 2% ce qui ne peut qu'entraîner une dégradation des marges financières des collectivités.
Il convient de préciser que des incertitudes demeurent quant à l'accès aux crédits pour les collectivités locales pour 2012. Rappelons ici que les collectivités locales financent 70% des investissements publics et sont un des acteurs majeurs pour le secteur du BTP.
Dans ce contexte, la rigueur de gestion imposée depuis plusieurs années nous permet de réaliser des projets communaux tout en maîtrisant une évolution raisonnable de la pression fiscale.

➲ Les grandes variables du budget de fonctionnement pour 2012

Les dépenses de fonctionnement

En matière de charges de personnel :
L'objectif est de continuer à maîtriser l'évolution de la masse salariale en 2012 (+1.26% par rapport à 2011) en ne créant aucun poste permanent supplémentaire, et pour ceux devenant vacants ils seront examinés attentivement afin de rationaliser et d'optimiser l'activité des services tout en maintenant un service public de qualité.

En matière de charges courantes :

Dans la continuité des efforts entrepris ces dernières années, la hausse des charges à caractère général est limitée à 3% et strictement encadrée.
L'augmentation très importante constatée sur le tarif des fluides en matière énergétique se traduit par une augmentation de 15% entre le BP 2011 et le BP prévisionnel 2012 (+ 70 000 €).
Les subventions aux associations qui seront proposées au Budget Primitif en 2012 permettront de maintenir le soutien actif au tissu associatif, très dynamique sur la commune. Ainsi, le montant de l'enveloppe globale hors subventions exceptionnelles sera reconduit.

➲ Les principaux investissements

Même si le contexte impose rigueur et vigilance tant les perspectives économiques sont incertaines et les marges de manœuvre réduites, il apparaît nécessaire de poursuivre nos projets.
Ainsi pour 2012 et les exercices suivants, les projets structurants pour l'avenir de Moissac seront la priorité.

En matière de développement économique et touristique :

- Poursuite de l'aménagement de la zone économique et artisanale de la zone du Luc
- Aménagement du périmètre abbatial avec le Patus

En matière d'amélioration du cadre de vie des Moissagais :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Des travaux de réfection de voirie, d'éclairage et d'aménagements des espaces publics
- Réfection de l'Ecole de la Mégère
- Signalétique
- Réfection du sol du COSEC
- Travaux d'isolation sur bâtiments publics
- Etude et commencement des travaux de l'usine de l'eau (budget annexe)
- Etude d'augmentation de le capacité d'accueil de la petite enfance

En matière sociale :

- Réalisation de la Maison de l'emploi et de la Solidarité
- Mise en œuvre d'un service de transport collectif urbain